

COLLÈGE UNIVERSITAIRE DE SAINT-BONIFACE

États financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

Table des matières

Rapports sur les états financiers consolidés

Rapport des vérificateurs	2
---------------------------	----------

États financiers consolidés

Bilan	3
-------	----------

État de l'évolution des soldes de fonds	4
---	----------

État des résultats	5
--------------------	----------

État des flux de trésorerie	6
-----------------------------	----------

Notes afférentes aux états financiers consolidés	7
--	----------

Information supplémentaire

Cédule détaillée du bilan par fonds	17
-------------------------------------	-----------

Cédule détaillée des résultats par fonds	18
--	-----------

Cédule détaillée des résultats du fonds d'opération générale	19
--	-----------

Rapport des vérificateurs

L'Assemblée législative du Manitoba
Le Bureau des gouverneurs
COLLÈGE UNIVERSITAIRE DE SAINT-BONIFACE

Nous avons vérifié le bilan consolidé du **COLLÈGE UNIVERSITAIRE DE SAINT-BONIFACE** au 31 mars 2006 et les états consolidés de l'évolution des soldes de fonds, des résultats, et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Collège universitaire de Saint-Boniface. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Collège universitaire de Saint-Boniface au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Comptables agréés
Winnipeg (Manitoba)
le 12 mai 2006

COLLÈGE UNIVERSITAIRE DE SAINT-BONIFACE

Bilan

Au 31 mars	2006	2005
	000 \$	000 \$

Actif

Actif à court terme

Espèces et quasi-espèces (note 3)	19 783	20 976
Comptes à recevoir et autres actifs	3 087	2 292

	22 870	23 268
--	--------	--------

Immobilisations (note 4)

	12 572	10 190
--	--------	--------

	35 442	33 458
--	--------	--------

Passif et soldes de fonds

Passif à court terme

Comptes à payer et frais courus	3 506	3 269
Revenus reportés	677	744
Contributions reportées (note 5)	596	1 069

	4 779	5 082
--	-------	-------

Soldes de fonds

Non grevés d'affectations	1 279	698
Affectations d'origine interne (note 10)	8 462	9 798
Investis en immobilisations	12 572	10 190
Fonds de dotation	8 350	7 690

	30 663	28 376
--	--------	--------

	35 442	33 458
--	--------	--------

Approuvé par le Bureau des gouverneurs du Collège universitaire de Saint-Boniface le 20 juin 2006.

Président

Rectrice

COLLÈGE UNIVERSITAIRE DE SAINT-BONIFACE
État de l'évolution des soldes de fonds

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	Non grevés d'affectations 000 \$	Affectations d'origine interne 000 \$	Investis en immobilisations 000 \$	Fonds de dotation 000 \$	2006 000 \$	2005 000 \$
Solde , au début de l'exercice	698	9 798	10 190	7 690	28 376	28 342
Excédent des revenus	923	-	704	660	2 287	34
Allocations au fonds d'affectation d'origine interne (note 10)						
Revenus - intérêts	(198)	198	-	-	-	-
Projets	(116)	116	-	-	-	-
	(314)	314	-	-	-	-
Retraits d'affectations d'origine interne (note 10)						
Achat de résidence pour étudiants	-	(1 061)	1 061	-	-	-
Dégrèvement du fonds de modification du régime de pension	589	(589)	-	-	-	-
	589	(1 650)	1 061	-	-	-
Virements						
Achats d'immobilisations	(1 187)	-	1 187	-	-	-
Ventes d'immobilisations	570	-	(570)	-	-	-
Changement net de l'exercice	581	(1 336)	2 382	660	2 287	34
Solde , à la fin de l'exercice	1 279	8 462	12 572	8 350	30 663	28 376

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

COLLÈGE UNIVERSITAIRE DE SAINT-BONIFACE

État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2006	2005
	000 \$	000 \$
Revenus		
Subventions - fédéral	4 178	2 920
Subventions - provincial	10 728	8 909
Droits de scolarité	3 069	3 018
Dons	528	499
Intérêts	872	966
Autres revenus	2 029	2 076
	21 404	18 388
Dépenses		
Salaires	12 356	11 178
Avantages sociaux	1 392	1 388
Matériel et autres	3 528	3 953
Services publics	315	297
Bourses et prix	391	470
Amortissement des immobilisations	856	857
Déplacements et conférences	279	211
	19 117	18 354
Excédent des revenus pour l'exercice	2 287	34

COLLÈGE UNIVERSITAIRE DE SAINT-BONIFACE

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2006	2005
	000 \$	000 \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent des revenus de l'exercice	2 287	34
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	856	857
Gain sur ventes d'immobilisations	(131)	-
	3 012	891
Variations d'éléments du fonds de roulement		
Comptes à recevoir et autres actifs	(795)	(310)
Comptes à payer et frais courus	237	(140)
Revenus reportés	(67)	293
Contributions reportées	(473)	589
	1 914	1 323
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Achats d'immobilisations	(3 677)	(982)
Ventes d'immobilisations	570	-
	(3 107)	(982)
Augmentation (diminution) nette des espèces et quasi-espèces	(1 193)	341
Espèces et quasi-espèces, au début de l'exercice	20 976	20 635
Espèces et quasi-espèces, à la fin de l'exercice	19 783	20 976

COLLÈGE UNIVERSITAIRE DE SAINT-BONIFACE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 mars 2006

1. Énoncé de mission du Collège universitaire de Saint-Boniface (CUSB)

Le CUSB est un établissement d'enseignement postsecondaire qui est administré conformément à la Loi constituant en corporation le CUSB, dont les dispositions ont remplacé celles de l'Acte pour incorporer le CUSB, originalement adopté en 1871. Il relève du Conseil de l'enseignement postsecondaire. Le CUSB étant affilié à l'Université du Manitoba, les certificats et diplômes qu'il délivre sont délivrés aux noms des deux établissements.

Le rôle principal du CUSB est de fournir, en français, un enseignement et une formation postsecondaires qui couvrent les sphères intellectuelle, culturelle, sociale et physique du développement humain, notamment en sciences humaines, en sciences pures et en sciences sociales. Ses objectifs sont les suivants :

- a) promouvoir l'enseignement supérieur au sein de la population des étudiants francophones;
- b) promouvoir la culture française en procurant un milieu francophone faisant partie intégrante de la communauté francophone;
- c) fournir un leadership à la communauté francophone d'aujourd'hui et de demain, en poursuivant une tradition centenaire de contribution à la culture et à l'enseignement au Canada;
- d) promouvoir le fait français en tant qu'élément de base d'un Canada qui reconnaît une forme de partenariat égalitaire entre les deux nations fondatrices;
- e) offrir la possibilité aux étudiants des universités anglophones et des écoles secondaires d'immersion qui maîtrisent suffisamment la langue française de poursuivre leurs études dans un milieu francophone.

Le CUSB est un organisme de bienfaisance enregistré, et bénéficie à ce titre de l'exonération d'impôt sur le revenu prévue à l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Sommaire des principales politiques comptables et méthodes de présentation utilisées

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Le CUSB a adopté la méthode de comptabilité par fonds, et a comptabilisé les apports selon la méthode de comptabilité par fonds affectés. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses relatives sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de revenus pour l'exercice au cours duquel ils sont reçus. Les dotations, ainsi que les apports destinés à l'acquisition et au développement d'immobilisations, sont comptabilisés à titre d'augmentations directes des actifs nets.

COLLÈGE UNIVERSITAIRE DE SAINT-BONIFACE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 mars 2006

2. Sommaire des principales politiques comptables et méthodes de présentation utilisées (suivi)

Il existe trois fonds principaux au CUSB : le Fonds d'opération générale, le Fonds de dotation et le Fonds des immobilisations.

Le Fonds d'opération générale couvre la prestation des programmes et les activités administratives. Il est constitué des ressources non affectées et des subventions de fonctionnement affectées. Il s'étend notamment aux opérations et activités suivantes :

- Secteur universitaire;
- École technique et professionnelle;
- Éducation permanente;
- Institut Joseph-Dubuc;
- Centre d'études franco-canadiennes de l'ouest;
- Fonds administratif; qui comprend des projets spéciaux et certaines opérations administratives, soit les activités relatives à l'informatique et au centre multimédia;
- Les apports affectés à la recherche ainsi qu'à des fins particuliers autres que l'acquisition et le développement d'immobilisations;
- Les affectations d'origine interne.

Le Fonds de dotation est constitué des apports destinés par exemple aux bourses et prix pour les étudiants. Les revenus d'intérêt générés par ces ressources qui sont intégrés à l'actif du Fonds d'opération générale, sont comptabilisés dans le Fonds de dotation.

Immobilisations

Les immobilisations acquises par le CUSB sont comptabilisées au coût, alors que celles qui sont reçues en dons sont comptabilisées à leur juste valeur marchande à la date du don. Les immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile estimative, laquelle est établie comme suit :

Immeubles et améliorations	60 ans
Équipement et ameublement	10 ans
Équipement informatique et logiciels	5 ans

Les acquisitions relatives à la bibliothèque (livres, périodiques, vidéocassettes, audiocassettes, etc.) sont cataloguées et imputées à l'exercice au cours duquel ces acquisitions ont lieu. La collection de livres rares, dont la plupart constituent des dons, est inventoriée et assurée; toutefois, ces livres rares ne sont ni comptabilisés à titre d'immobilisations ni amortis. Si les acquisitions relatives à la bibliothèque étaient comptabilisées à titre d'immobilisations et amorties sur une période de dix ans, on estime que leur coût devrait être comptabilisé à environ 3 000 000 \$, et que le solde non amorti serait d'environ 400 000 \$. Une évaluation du coût des collections n'est pas disponible.

COLLÈGE UNIVERSITAIRE DE SAINT-BONIFACE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 mars 2006

2. Sommaire des principales politiques comptables et méthodes de présentation utilisées (suivi)

Le CUSB reçoit quelquefois des dons en nature, mais leur valeur n'est ni comptabilisée à titre de donation, ni comptabilisée et amortie à titre d'immobilisation. La valeur des dons reçus en nature au cours des deux derniers exercices a été jugée négligeable, et la valeur de ceux qui ont été reçus antérieurement n'a pas été jugée significative non plus.

L'amortissement est comptabilisé dans le Fonds des immobilisations.

Inventaires

Les achats de fournitures sont imputés à l'exercice au cours duquel ces achats ont lieu, et la valeur des inventaires à la fin de l'exercice n'est pas comptabilisée car elle est jugée négligeable. Le CUSB n'exploite pas de librairie, et ses services alimentaires sont donnés à contrat au secteur privé.

Placements

Les placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur au marché.

Constatation des revenus

Les apports affectés au fonctionnement général sont comptabilisés dans le Fonds d'opération générale, à titre de revenus pour l'exercice financier au cours duquel les dépenses visées ont été engagées ou, selon le cas, au cours duquel l'activité ou le projet visé a pris fin. Tous les autres apports affectés sont comptabilisés à titre de revenus soit du Fonds de dotation, soit du Fonds d'immobilisations, selon le cas.

Les apports non affectés sont comptabilisés dans le Fonds d'opération générale à titre de revenus pour l'exercice financier au cours duquel ils ont été reçus.

Les apports destinés à la dotation sont comptabilisés à titre de revenus du Fonds de dotation. Quant aux revenus de placement générés par les ressources du Fonds de dotation, peu importe que celles-ci aient été affectées ou non, ils sont comptabilisés à titre de revenus du Fonds de dotation. Puisque les apports au Fonds de dotation sont destinés à l'attribution de bourses et prix aux étudiants et puisque les revenus de placement qu'il génère y sont directement reliés, alors le Fonds de dotation est considéré comme étant totalement constitué d'affectations d'origine externe et ne peut être utilisé à aucune autre fin que pour des bourses aux étudiants.

Tous les autres revenus de placement qui ne sont pas générés par les ressources du Fonds de dotation sont comptabilisés à titre de revenus du Fonds d'opération générale.

COLLÈGE UNIVERSITAIRE DE SAINT-BONIFACE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 mars 2006

2. Sommaire des principales politiques comptables et méthodes de présentation utilisées (suivi)

Fonds grevés d'affectations d'origine interne

Le Bureau des gouverneurs a établi des provisions pour divers besoins, situations et événements connus et imprévus. Ces provisions résultent de transferts de fonds non affectés du Fonds d'opération générale.

Chaque année, le Bureau décide de majorer ces provisions ou d'y effectuer des retraits. Une politique du Bureau régit la procédure relative à l'établissement, la majoration et la suppression de telles provisions et aux retraits qui en sont faits.

Main-d'œuvre bénévole

Des bénévoles consacrent chaque année des centaines d'heures à collaborer aux programmes et activités du CUSB. Les états financiers n'en rendent pas compte car malgré la valeur considérable de ce travail bénévole, il est très difficile d'en établir la juste valeur marchande.

3. Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces sont représentées par:

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	000 \$	000 \$
Encaisse	171	36
Placements à court terme *	<u>19 612</u>	<u>20 940</u>
	<u>19 783</u>	<u>20 976</u>

* Composé de reçus de dépôt, de bons du trésor, des coupons et d'obligations d'état.

Au 31 mars 2006, la juste valeur marchande des placements à court terme était de 19 627 216 \$ (21 142 000 \$ au 31 mars 2005).

COLLÈGE UNIVERSITAIRE DE SAINT-BONIFACE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 mars 2006

4. Immobilisations

	2006		2005	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	000 \$	000 \$	000 \$	000 \$
Immeubles et améliorations	16 718	7 151	9 567	7 074
Équipement et ameublements	4 332	2 145	2 187	2 033
Équipement informatique et logiciels	6 445	5 627	818	1 083
	27 495	14 923	12 572	10 190

5. Contributions reportées

Les contributions reportées sont constituées des apports qui ont été reçus aux fins de projets et activités particuliers, et des affectations d'origine externe qui n'ont pas encore été dépensées. Le tableau ci-dessous présente sommairement l'évolution des contributions reportées :

	2006	2005
	000 \$	000 \$
Solde, début de l'exercice	1 069	480
Apports reçus	1 442	1 677
Virements aux revenus	(1 915)	(1 088)
Changement net de l'exercice	(473)	589
Solde, fin de l'exercice	596	1 069

COLLÈGE UNIVERSITAIRE DE SAINT-BONIFACE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 mars 2006

6. Obligations relatives aux avantages sociaux et au régime de pension des employés

Les obligations relatives aux avantages sociaux futurs, hormis le régime de pension, se rapportent à l'assurance vie et invalidité et à l'assurance médicale et dentaire des employés. Il s'agit de régimes d'assurance privés dont les primes sont assumées conjointement par le CUSB et ses employés. Le CUSB administre en outre son propre régime d'assurance invalidité de courte durée, dont il assume les frais à titre de congés pour cause de maladie ou d'accident. Les dépenses relatives aux congés sabbatiques et d'étude du personnel enseignant sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel ces congés sont pris. Le CUSB comptabilise les congés annuels à venir de tous les membres de son personnel, ainsi que les congés administratifs.

Le régime de pension du CUSB est un régime à cotisations déterminées, et les cotisations patronales qu'il y verse constituent sa seule obligation car il n'encourt aucune responsabilité quant au rendement des placements effectués dans le cadre du régime.

7. Instruments financiers

Les instruments financiers du CUSB comprennent les espèces et quasi-espèces, les comptes à recevoir, les comptes à payer et les frais courus. À moins d'indication contraire, la direction du CUSB est d'avis qu'il n'est pas exposé à des risques d'intérêts, de change ou de crédit importants provenant de ces états financiers. Le CUSB n'a fait l'acquisition d'aucun produit financier dérivé, que ce soit à titre d'instruments de couverture des risques de change ou de taux d'intérêt ou pour gérer les positions de change.

8. Engagements

Le CUSB est locataire de pièces d'équipement inhérentes à ses activités. Les dates d'expiration des contrats de location visés s'échelonnent sur les cinq prochains exercices financiers. Les loyers ainsi exigibles s'élèvent à moins de 100 000 \$ par année.

9. Taxes foncières

Les taxes foncières s'élevaient à 118 493 \$ (2005-2006), comparativement à 201 540 \$ (2004-2005). En 2001, le gouvernement manitobain avait annoncé l'élimination progressive, sur une période de cinq ans, des taxes foncières imputables aux universités; les subventions provinciales n'ont subi aucune réduction.

COLLÈGE UNIVERSITAIRE DE SAINT-BONIFACE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 mars 2006

10. Soldes des fonds d'affectations d'origine interne

	Début de l'exercice	Opérations majorations	Retraits	Fin de l'exercice
	000 \$	000 \$	000 \$	000 \$
<u>Fonds de développement</u>				
Recherche et bibliothèque	300	6	-	306
Bourses et prix	2 081	42	-	2 123
Soutien aux langues française et anglaise	520	10	-	530
Jumelage de dons	520	10	-	530
Immobilisations (sauf immeubles)	323	6	-	329
	3 744	74	-	3 818
<u>Affectations particulières / Projets en cours</u>				
Recrutement et marketing	62	2	-	64
Réorganisation administrative	104	2	-	106
Réparation et remplacement d'équipement	615	13	-	628
Frais juridiques imprévus	520	10	-	530
Privilèges contractuels des employés	312	6	-	318
	1 613	33	-	1 646
<u>Affectations particulières / Projets à venir</u>				
Encadrement de la clientèle étudiante	72	1	-	73
Modification du régime de pension	1 144	23	589	578
Résidence pour étudiants	1 040	21	1 061	-
Jumelage de dons	520	11	-	531
Sécurité informatique	104	2	-	106
Financement transitionnel des programmes	1 561	149	-	1 710
	4 441	207	1 650	2 998
Fonds grevés d'affectations d'origine interne	9 798	314	1 650	8 462

Selon la politique en vigueur pour l'année 2005-2006, les fonds de développement grevés d'affectations d'origine interne portent l'intérêt au taux annuel de 2 %. Cette mesure vise à protéger les soldes contre les effets de l'inflation.

COLLÈGE UNIVERSITAIRE DE SAINT-BONIFACE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 mars 2006

10. Soldes des fonds d'affectations d'origine interne (suivi)

Les fonds d'affectations particulières, projets en cours sont destinés à combler la différence entre le montant des dépenses requises et le montant qui avait été budgété à cet égard, sous réserve de l'approbation du Bureau des gouverneurs. Les fonds d'affectations particulières, projets à venir sont destinés : a) à supporter les coûts de projets importants à venir jusqu'à ce que le financement manquant sera disponible et que les plans seront terminés (résidence pour étudiants et sécurité informatique); b) à mettre en œuvre des projets déjà prévus (importante campagne de financement - jumelage de dons, et modification du régime de pension); et c) à remédier à la diminution éventuelle et imprévue des subventions de soutien aux programmes scolaires (financement transitionnel des programmes).

Voici la description sommaire de chacun des fonds grevés d'affectations d'origine interne :

Fonds de développement - Recherche et bibliothèque : les revenus de placement générés par le solde de ce fonds sont destinés à suppléer à l'insuffisance du montant annuellement budgété pour les acquisitions d'ouvrages, lorsque surviennent des occasions ou des besoins exceptionnels.

Fonds de développement - Bourses et prix : les revenus de placement générés par le solde de ce fonds sont destinés à augmenter le montant annuellement budgété pour l'attribution des bourses aux étudiants qui sont issues des affectations d'origine externe du Fonds de dotation et des subventions et dons annuels.

Fonds de développement - Soutien aux langues française et anglaise : les revenus de placement générés par le solde de ce fonds sont destinés à suppléer à l'insuffisance du montant annuellement budgété pour les services de soutien visant à améliorer la maîtrise des langues française et anglaise chez les étudiants du CUSB.

Fonds de développement - Jumelage de dons : les revenus de placement générés par le solde de ce fonds sont destinés à suppléer à l'insuffisance du montant annuellement budgété au soutien des collectes de fonds annuelles, lorsque surviennent des occasions exceptionnelles.

Fonds de développement - Immobilisations (sauf immeubles) : les revenus de placement générés par le solde de ce fonds sont destinés à suppléer à l'insuffisance des montants annuellement budgétés pour les acquisitions technologiques, académiques et administratives, afin de permettre au CUSB de saisir des occasions exceptionnelles et de combler des besoins imprévus. Tout retrait est remboursé dans les deux ans, pourvu qu'il reste suffisamment de fonds non affectés pour ce faire.

Affectation particulière, Projet en cours - Recrutement et marketing : on peut y faire des retraits en vue de mieux pouvoir saisir les occasions imprévues de recruter des étudiants et du personnel enseignant, et en vue de favoriser la réussite des initiatives de marketing. Tout retrait est remboursé dans les deux ans, pourvu qu'il reste suffisamment de fonds non affectés pour ce faire.

COLLÈGE UNIVERSITAIRE DE SAINT-BONIFACE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 mars 2006

10. Soldes des fonds d'affectations d'origine interne (suivi)

Affectation particulière, Projet en cours - Réorganisation administrative : sur la recommandation du Vérificateur général, le CUSB augmentera l'effectif de son personnel administratif. Les détenteurs de ces nouveaux postes auront besoin de bureaux, d'ameublement et d'équipement. Or c'est ce fonds qui, à cette fin, suppléera à l'insuffisance du montant annuellement budgété pour les acquisitions d'immobilisations de moindre importance. Ce fonds sera supprimé lorsqu'il sera épuisé.

Affectation particulière, Projet en cours - Réparation et remplacement d'équipement : on peut y faire des retraits en vue de supporter le coût des réparations et remplacements d'équipement imprévus. Tout retrait est remboursé dans les deux ans, pourvu qu'il reste suffisamment de fonds non affectés pour ce faire.

Affectation particulière, Projet en cours - Frais juridiques imprévus : ce fonds est destiné à supporter le coût des frais juridiques découlant d'événements imprévus. Tout retrait est remboursé dans les cinq ans, pourvu qu'il reste suffisamment de fonds non affectés pour ce faire.

Affectation particulière, Projet en cours - Privilèges contractuels des employés : en vertu de la convention collective, les membres du personnel enseignant peuvent prendre des congés sabbatiques et d'étude, et des prévisions budgétaires sont établies chaque année en vue d'en supporter le coût pendant l'exercice financier suivant. Ce fonds est destiné à supporter les frais imprévus et connexes qui peuvent découler des différences d'échelonnement et de tout autre facteur. Tout retrait est remboursé dans les trois ans, pourvu qu'il reste suffisamment de fonds non affectés pour ce faire.

Affectation particulière, Projet à venir - Encadrement de la clientèle étudiante : ce fonds est destiné à répondre aux besoins particuliers de la clientèle étudiante très diverse de l'École technique et professionnelle.

Affectation particulière, Projet à venir - Modification du régime de pension : ce fonds est destiné à favoriser la modification du régime de pension actuel, de sorte que les employés participants puissent choisir de toucher une rente. Une analyse de faisabilité était prévue à cet égard. Vu la résistance exprimée par l'Université du Manitoba, l'analyse de faisabilité s'avère moins propice. La modification du régime de pension par ricochet est beaucoup moins probable. Quels que soient les résultats de l'analyse de faisabilité, le Bureau des gouverneurs n'est nullement tenu d'apporter une telle modification au régime de pension. Sous l'approbation du Bureau des gouverneurs, le CUSB a dégrevé 589 000 \$ de ce fonds.

Affectation particulière, Projet à venir - Résidence pour étudiants : sous l'approbation du Bureau des gouverneurs, le CUSB a liquidé ce fonds en entier (1 061 000 \$) lors de l'acquisition de la résidence au 474 et 480, rue Aulneau.

Affectation particulière, Projet à venir - Jumelage de dons : le CUSB a l'intention de mettre éventuellement sur pied une importante campagne de financement, et ce fonds vise à rendre ce projet financièrement possible.

COLLÈGE UNIVERSITAIRE DE SAINT-BONIFACE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 mars 2006

10. Soldes des fonds d'affectations d'origine interne (suivi)

Affectation particulière, Projet à venir - Sécurité informatique : le CUSB a l'intention d'améliorer ses fonctions et procédures de sécurité informatique, et ce fonds permet d'étudier en détail les exigences applicables et les diverses possibilités offertes.

Affectation particulière, Projet à venir - Financement transitionnel des programmes : les coûts associés aux programmes sont souvent, par leur nature même, des charges fixes. Or il serait impossible de contrebalancer rapidement une réduction du financement par une réduction équivalente des dépenses. Ce fonds assure au CUSB une sécurité financière en lui permettant d'élaborer et de mettre en œuvre une programmation à long terme dont le financement n'est assuré qu'à court terme et de façon renouvelable. Durant l'exercice courant, ce fonds a augmenté de 116 000 \$ provenant d'un montant mis de côté pour l'ameublement et matériel de laboratoire du programme Sciences infirmières.

11. Estimation des montants

Pour dresser les états financiers, la direction recourt à des estimations et des hypothèses qui déterminent les montants qui y sont consignés, qu'il s'agisse des montants d'actif et de passif à la date des états financiers, ou des montants des revenus et des dépenses pour l'exercice financier concerné. Il est possible que les résultats financiers réels diffèrent des montants ainsi estimés.

12. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'année précédente ont été changés pour les conformer à la présentation de l'année courante.

COLLÈGE UNIVERSITAIRE DE SAINT-BONIFACE
Cédule détaillée du bilan par fonds

Au 31 mars

	Opération générale 000 \$	Immobilisations 000 \$	Dotation 000 \$	2006 000 \$	2005 000 \$
Actif					
Actif à court terme					
Espèces et quasi-espèces (note 3)	19 634	-	149	19 783	20 976
Comptes à recevoir et autres actifs	3 072	-	15	3 087	2 292
	22 706	-	164	22 870	23 268
Immobilisations (note 4)	-	12 572	-	12 572	10 190
Inter-fonds	(8 196)	-	8 196	-	-
	14 510	12 572	8 360	35 442	33 458
Passif et soldes de fonds					
Passif à court terme					
Comptes à payer et frais courus	3 496	-	10	3 506	3 269
Revenus reportés	677	-	-	677	744
Contributions reportées (note 5)	596	-	-	596	1 069
	4 769	-	10	4 779	5 082
Soldes de fonds					
Non-grevés d'affectations	1 279	-	-	1 279	698
Affectations d'origine interne (note 10)	8 462	-	-	8 462	9 798
Investis en immobilisations	-	12 572	-	12 572	10 190
Fonds de dotation	-	-	8 350	8 350	7 690
	9 741	12 572	8 350	30 663	28 376
	14 510	12 572	8 360	35 442	33 458

COLLÈGE UNIVERSITAIRE DE SAINT-BONIFACE
Cédule détaillée des résultats par fonds

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	Opération générale 000 \$	Immobilisations 000 \$	Dotation 000 \$	2006 000 \$	2005 000 \$
Revenus					
Subventions - fédéral	4 178	-	-	4 178	2 920
Subventions - provincial	9 299	1 429	-	10 728	8 909
Droits de scolarité	3 069	-	-	3 069	3 018
Dons	-	-	528	528	499
Intérêts	530	-	342	872	966
Autres revenus	1 882	131	16	2 029	2 076
	18 958	1 560	886	21 404	18 388
Dépenses					
Salaires	12 273	-	83	12 356	11 178
Avantages sociaux	1 387	-	5	1 392	1 388
Matériel et autres	3 493	-	35	3 528	3 953
Services publics	315	-	-	315	297
Bourses et prix	293	-	98	391	470
Amortissement des immobilisations	-	856	-	856	857
Déplacements et conférences	274	-	5	279	211
	18 035	856	226	19 117	18 354
Excédent des revenus	923	704	660	2 287	34

COLLÈGE UNIVERSITAIRE DE SAINT-BONIFACE

Cédule détaillée des résultats du fonds d'opération générale

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	Université	École technique et professionnelle	Éducation permanente	Fonds administratif	Institut Joseph- Dubuc	Centre de recherche	Centre d'études franco- canadiennes de l'ouest	2006 000 \$	2005 000 \$
Revenus									
Subventions - fédéral	198	392	199	3 034	355	-	-	4 178	2 920
Subventions - provincial	6 345	1 760	88	1 106	-	-	-	9 299	8 771
Droits de scolarité	2 106	298	532	133	-	-	-	3 069	3 018
Intérêts	-	-	-	530	-	-	-	530	650
Autres revenus	204	69	411	1 008	178	11	1	1 882	1 991
	8 853	2 519	1 230	5 811	533	11	1	18 958	17 350
Dépenses									
Salaires	6 722	1 881	821	2 437	386	26	-	12 273	11 090
Avantages sociaux	824	220	98	229	11	5	-	1 387	1 380
Matériel et autres	1 342	481	254	1 388	21	7	-	3 493	3 824
Services publics	183	41	11	80	-	-	-	315	297
Bourses et prix	5	-	-	288	-	-	-	293	308
Déplacements et conférences	83	17	7	100	67	-	-	274	211
	9 159	2 640	1 191	4 522	485	38	-	18 035	17 110
Excédent des revenus (dépenses)	(306)	(121)	39	1 289	48	(27)	1	923	240